

NOTE SUR LES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

**AERODROME DE REIMS-PRUNAY (AEROPORT DE REIMS EN CHAMPAGNE)**

**RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE  
ANNEE 2022**

**I- Caractéristiques générales du contrat**

La gestion de l'aérodrome de Reims-Prunay a été confiée par contrat de délégation de service public le 5 décembre 2019 à la société EDEIS Concessions. Le contrat a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour une durée de 5 ans. Une société dédiée exclusivement à la gestion et l'exploitation de l'aérodrome Reims Prunay existe sur site, nommée SARL EDEIS Aéroport Reims (SARL EAR). Le capital social s'élève à 7 500€ détenus à 100 % par EDEIS Concessions.

Au 1er janvier 2022, EDEIS Aéroport Reims emploie 6 salariés : un responsable d'exploitation, deux agents SSLIA (Service de Sauvetage et de Lutte contre l'Incendie des Aéronefs) polyvalents, trois agents AFIS (Aérodrome Flight Information Service) polyvalents.

Le gérant est salarié d'EDEIS Concessions.

EDEIS Aéroport Reims assure les missions suivantes : la maintenance de l'infrastructure, l'accueil, le service AFIS, le service SSLIA et l'assistance aux aéronefs, l'avitaillement en carburant. Le délégataire est chargé également de la gestion des conventions d'occupation temporaire dans l'emprise aéroportuaire. Le délégataire perçoit des redevances aéronautiques et extra-aéronautiques, ainsi qu'une subvention régaliennne pour les missions qu'il assure pour le compte de l'Etat. En complément de ces revenus, le délégant verse à EDEIS Aéroport Reims une subvention forfaitaire d'exploitation de 238 099€ en 2022.

EDEIS Aéroport Reims verse à la Communauté urbaine du Grand Reims une redevance d'occupation fixe de 31 353€. Une redevance variable est ensuite calculée sur le chiffre d'affaires 2022 hors revenus de la taxe aéroport selon les termes du contrat de DSP et exigible sur l'année N+1, soit 5 721.5€.

**II. Les travaux et les investissements 2022**

Dans la poursuite du projet de construction de la station d'épuration du site, le Grand Reims a procédé au lancement de la procédure de marché public relative à la réalisation des travaux, qui débiteront fin 2023.

Le Grand Reims a également procédé aux études (diagnostic plomb et amiante) préalables à la démolition d'un bâtiment vétuste devenu vide de toute occupation, pour permettre sa démolition puis la mise en place d'une nouvelle occupation (cf ci-dessous).

Dans le cadre du programme de GER (Gros Entretien et Renouvellement des matériels), le délégataire a procédé aux dépenses suivantes :

- Achat d'une nouvelle tondeuse,
- Changement de la carte enregistreur Tour de contrôle,
- Nettoyage des cuves carburant,
- Re barèmage,
- Assistance
- Abris stations carburants.

L'aérodrome a obtenu le certificat ACA Airport Carbon Accreditation – démarche collective européenne de l'ACI Europe visant la gestion, la réduction et la neutralité des émissions de gaz à effet de serre des aéroports. Cette accréditation confirme que l'aéroport de Reims s'est engagé à réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

### **III. Analyse patrimoniale**

Conformément à l'article 3 de la convention de DSP du 5 décembre 2019, l'inventaire de départ détaillé et valorisé a été établi et transmis au concessionnaire le 09 septembre 2021. Le patrimoine immobilier est conforme à l'inventaire annexé au rapport annuel d'activité.

Conformément au contrat de DSP, la gestion des conventions d'occupation temporaire, pour la location des hangars et/ou pour la mise à disposition de terrains nus, conclues antérieurement à l'entrée en vigueur du contrat de DSP ou à venir, a été transférée au concessionnaire pour toute la durée du contrat de DSP.

En 2022, deux conventions d'occupation temporaires ont été validées à compter de 2023 pour une durée de 9 ans (CRNA Est) et 10 ans (Mr LEFEVRE).

Une convention a été renouvelée au mois d'octobre 2022 avec l'Association Reims Voltige pour une durée de 3 ans.

La convention avec l'Association des constructeurs amateurs Farman a pris fin le 31/12/2022. Le terrain, libéré de toute occupation, sera proposé pour reprise en 2023, par le biais d'un Appel à Manifestation d'intérêt.

Une association est en occupation sans droit ni titre : Reims Planeur. Une procédure, initiée par Reims Planeur, est en cours auprès du Tribunal Administratif de Nancy.

### **II- Exploitation du service**

En 2022, l'aérodrome de Reims-Prunay a enregistré au total 28 497 mouvements, soit une progression de 8 % par rapport à l'année précédente, l'aviation de loisirs et le travail aérien étant en hausse. La plateforme concentre une grande diversité d'acteurs basés qui représentent 63% des mouvements, l'Aéroclub de Champagne et Reims Champagne ULM sont toujours très actifs et réalisent 40 % de l'activité globale.

L'aviation d'affaires, activité, génératrice de revenus aériens, est cette année en hausse. L'aérodrome comptabilise 319 mouvements commerciaux (+37%) mais seulement 20 vols d'affaires effectués par les basés. L'aviation d'affaires représente 1,1% des mouvements totaux, mais plus de 35% des revenus aériens.

En raison des caractéristiques de la piste, seuls les aéronefs de 8 places, voire moins selon le type de l'appareil, peuvent être accueillis sur l'aérodrome. Les mouvements réalisés par les sociétés étrangères ont été particulièrement rares cette année.

L'aviation générale, dont l'activité de loisirs, est la première activité de l'aérodrome en termes de mouvements. En 2022, cette catégorie est toujours hausse (+7%),

1 945 autres mouvements sont liés à l'activité de l'Armée, du SAMU, de la gendarmerie, des douanes, de la sécurité civile, de l'Etat et du travail aérien. Ces vols sont en progression également (+ 15%).

EDEIS Aéroport Reims gère, en propre, les deux stations de carburant sur l'aérodrome (JET A1 et AVGAS). Le volume total de carburant distribué est en hausse (+9%) et suit l'évolution du nombre de vol.

Suite à l'audit des Conditions d'homologations (CHEA) de la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile (DSAC) en 2016 et afin de répondre aux nouvelles réglementations, la piste ne peut être utilisée dans sa globalité en raison des routes départementales 931 et 944, devenues obstacles dans les trouées de décollage aux extrémités de la piste en application du référentiel national. Pour garantir la sécurité des usagers de l'aérodrome, la DSAC a réduit la longueur de la piste utile en intégrant a minima une bande de sécurité en bout de piste dans l'attente d'une mise en place d'un plan d'actions correctives. Des études portant sur des modifications de tracé de la RD931 sont toujours menées par la Communauté urbaine du Grand Reims et le Conseil départemental en lien avec la DSAC Nord-Est.

### III- Equilibre économique du service

	CEP 2022	Réalisé	Var%
<b>PRODUITS</b>			
<b>Redevances aéronautiques</b>	63 288	76 827	21%
Forfait de toucher - tourisme (basés)			
Forfait de toucher - affaire			
Redevance d'atterrissage	43 724	45 227	3%
Redevance de balisage	3105	4 531	46%
Redevance de stationnement	9 104	12 413	36%
Redevance passager	2 197	1 422	-35%
Redevance AFIS	5 158	13 233	157%
<b>Redevances commerciales</b>	141 908	89 402	-37%
Assistance	17 905	21 552	20%
Redevance/commissions/vente carburant	124 002	61 177	-51%
Autres redevances commerciales		6 673	
<b>Redevances domaniales</b>	62 469	62 612	0%
Location des terrains	1 845	15 469	738%
Location des bâtiments	60 624	47 143	-22%
Autres Redevances domaniales			
<b>Sous-total Chiffre d'Affaires</b>	267 675	228 842	-15%
Subventions d'exploitation Etat	74 712	114 756	54%
Contribution Grand Reims	213 508	238 099	12%
<b>Sous-total Contributions publiques</b>	288 220	352 856	22%
Reprises sur provisions et transferts de charges		2 171	
Reprise au compte GER	13 877	19 201	38%
Autres produits		3 691	
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	569 762	606 761	6%

	CEP 2022	Réalisé	Var%
<b>CHARGES</b>			
<b>Achats et autres approvisionnements</b>	70 077	107 510	53%
Carburants	1 700	3 207	89%
Energie, eau	6 800	6 246	-8%
Locations	2 500	17 985	619%
Gros entretien (Programme GER)	13 877	19 201	38%
Entretien et réparation (Station Jet A1/Avgas)	3 000		-100%
Entretien et réparation (bâtiments et agencements)	14 000	12 404	-11%
Entretien et réparation (équipements et maintenance)	14 500	19 211	32%
Assurances	3 900	6 611	70%
Autres achats et approvisionnements	9 800	22 645	131%
<b>Charges externes</b>	128 580	131 493	2%
Personnel extérieur	1 000	2 210	121%
Rémunération d'intermédiaire METEO France	16 000	16 992	6%
Rémunération d'intermédiaire et honoraires	12 500	12 050	-4%
Publicité, publication, relations publiques	6 500	1196,82	-82%
Déplacements, missions et réceptions	3 500	6 152	76%
Frais postaux et télécommunication	2 800	4 268	52%
Services bancaires et assimilés	1 800	4 425	146%
Frais de siège et services support	45 300	47 443	5%
Redevance domaniale	36 780	37 252	1%
Autres charges externes	2 400	-496	-121%
<b>Impôts et taxes</b>	23 780	14 687	-38%
Impôts, taxes et versements assimilés	5 300	8 892	68%
Taxe sur les salaires	9 580	0	-100%
Contribution Economique Territoriale	4 312	3329	-23%
Taxe foncière	0	0	
Taxes sur véhicules des Sociétés	1 788	2021	13%
Autres impôts et taxes	2 800	444,82	-84%
<b>Charges de personnel</b>	283 600	318 344	12%
Rémunérations	212 200	237 855	12%
Charges	71 400	80 490	13%
<b>Autres charges (à préciser)</b>			
Rémunération EDEIS Concessions	40 000	40 000	0%
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>546 036</b>	<b>612 034</b>	<b>12%</b>

Excédent Brut d'Exploitation	23 726	-5 273	-122%
------------------------------	--------	--------	-------

<b>Dotations aux amortissements et provisions</b>	22 500	35 809	59%
Dotations aux amortissements	2 500	2 486	-1%
Dotations au compte GER	20 000	20 000	0%
Autres dotations aux provisions (à préciser)		13 323	

<b>Résultat d'exploitation</b>	1 226	-41 082	-3451%
--------------------------------	-------	---------	--------

<b>Charges financières</b>	1 125		
Intérêts des emprunts	225		
Autres charges financières	1 000		
<b>Produits financiers</b>		1982	

<b>Charges exceptionnelles</b>	1	606	
Charges exceptionnelles	1	606	
<b>Produits exceptionnels</b>	0	8 057	

<b>Résultat avant IS</b>	0	-31 649	
--------------------------	---	---------	--

Pour l'année 2022, le chiffre d'affaires généré par les redevances aéronautiques, commerciales et domaniales est en hausse de 7 % par rapport à 2021.

Après actualisation de la formule d'indexation, la Communauté urbaine du Grand Reims a versé une subvention forfaitaire d'exploitation de 238 099€. Pour mémoire, en 2021, la Communauté urbaine du Grand Reims a versé une subvention forfaitaire d'exploitation de 227 093,73€.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 612 034€ (+8,3%), avec une augmentation significative de charges liées à l'énergie (+15.1%) et aux frais de personnel en raison de la fin des mesures liées à la crise sanitaire).